



VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération

DÉCISION

N° 2010-05-01

Objet : Recours contre l'implantation d'un Simply Market à Saclay – Affaire n° 385 T

Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son art. L. 5211-10 ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 28 janvier 2010 donnant délégation au président pour « intenter au nom de la communauté les actions en justice ou défendre la communauté dans les actions intentées contre elle dans les domaines relevant de sa compétence, y compris la constitution de partie civile et de devant toutes les instances » ;

Décide

Article. 1 : d'intenter au nom de la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc un recours devant la commission nationale d'aménagement commercial à l'encontre de l'implantation d'un Simply Market à Saclay.

Article. 2 : de charger Maître Eric Sagalovitsch de la SCP Sartorio-Lonqueue-Sagalovitsch et associés, sise 6 avenue de Villars à Paris 7^e, de la défense des intérêts de la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc.

Article 3 - Dit qu'une ampliation de la présente décision sera transmise à :

- ✓ Madame la Préfète des Yvelines,
- ✓ Monsieur le Comptable de la Trésorerie Municipale de Versailles.

Fait en 2 exemplaires, à Versailles, le 6 mai 2010

Le Président

François de MAZIERES

Maire de Versailles

